



**SAINTE-JULIE**

# AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

---

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **9 juillet 2024** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à **19 h 30**. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

### **DEMANDE N° 24-09 : 518, rue Roch-Côté – Zone A-804**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation du bâtiment principal à une distance de 6,75 mètres de la limite arrière du terrain privatif, pour la portion de la ligne de lot arrière qui est en angle, plutôt que 7 mètres, comme prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-804 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 611 855 du Cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 24-10 : 510 à 570, rue Roch-Côté – Zone A-804**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation des bâtiments principaux à une distance de 5,2 mètres de la limite avant du terrain privatif, dû à la présence de colonnes empiétant dans la marge fixe sur rue minimale requise de 5,5 mètres, tel que prescrit à l'article 10.11.2.5 du *Règlement de zonage 1101*.

Ces immeubles portent les numéros de lot 6 630 317 et 6 611 643 à 6 611 857 du Cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 24-11 : 1749 A, rue Michel – Zone H-343**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'implantation d'une résidence comprenant une ouverture (fenêtre) sur le mur latéral droit à 1,65 mètre de la limite latérale droite du lot plutôt qu'à 2 mètres, comme prévu à l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 552 613 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 juin 2024.

Alexandrine Gemme, notaire  
Greffière adjointe